

## Projet « Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la Commune de Nikki »

### RAPPORT D'ACTIVITES



Mai, 2021

ONG BIEN ETRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (ONG BEDD)

## Table des matières

Table des matières .....	1
Introduction.....	2
Activité 1 : Sensibilisations organisées par le Club « La Francophonie Avec Nous (FAN) » du CEG 3 Nikki à l'endroit des élèves jeunes filles dudit collège.....	3
Activité 2 : Formation des Jeunes filles responsables du Club FAN du CEG 3 Nikki .....	6
Activité 3 : Activités relatives aux constructions des divers locaux, à la fabrication des machines, l'achat des autres petits matériels et équipements puis à la formalisation des groupements de femmes .....	9
3.1. Construction des divers locaux.....	9
3.2. Fabrication des machines, achat des matériels et équipements agricoles .....	11
3.3. La formalisation des groupements de femmes bénéficiaires .....	16
Résultats obtenus.....	16
Activités à venir .....	16
Remerciements .....	17

## Introduction

Le phénomène de violence contre les femmes et jeunes filles est un scandale mondial auquel malheureusement les femmes et jeunes filles béninoises n’y échappent pas. En République du Bénin, le phénomène de violences faites aux femmes et aux filles perdure à cause de plusieurs facteurs dont surtout : l’attachement excessive et aveugle des populations aux valeurs ancestrales, la méconnaissance des textes et lois en la matière, le silence des victimes (non-dénonciation) et les difficultés de leur prise en charge et la tendance au règlement à l’amiable préférée par la plupart des familles.

La commune de Nikki au Nord-Bénin est l’une des communes les plus touchées par les violences faites aux femmes et aux filles du fait de son statut toujours rural. Ainsi, en vue de contribuer à l’éradication de ce phénomène et favoriser la promotion et l’autonomisation des femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki, le projet intitulé « **Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki** » fut initié, subventionné par l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et lancé le 15 Décembre 2020. Depuis lors et conformément au calendrier d’exécution du projet, plusieurs activités ont été déjà réalisées pour l’atteinte des objectifs et résultats escomptés. Ainsi, pendant la période de Mai 2021, plusieurs activités ont été également exécutées dont le présent document résume les contenus ainsi que les résultats obtenus à l’issue de chacune d’elles. Il s’agit :

- ☞ Une séance de sensibilisation organisée par le Club « La Francophonie Avec Nous (FAN) » du CEG 3 Nikki à l’endroit des élèves jeunes filles dudit collège sur le thème « Mariages précoces et forcés : Causes et Conséquences » ;
- ☞ Une formation des Responsables du Club FAN du CEG 3 Nikki sur le thème « Différentes formes de violences basées sur le genre, causes, conséquences, cartographies et approches de solutions »
- ☞ La construction sur les sites de production les bâtiments qui serviront d’abris aux matériels et équipements de production des groupements de femmes et du Centre d’Observation au profit du Centre de Promotion Sociale de Nikki (CPS) ;
- ☞ Fabrication, achat et livraison des machines, matériels et équipements à mettre à la disposition des divers groupements de femmes ;
- ☞ La formalisation des groupements de femmes auprès de la Direction Départementale de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche du Borgou

## **Activité 1 : Sensibilisations organisées par le Club « La Francophonie Avec Nous (FAN) » du CEG 3 Nikki à l'endroit des élèves jeunes filles dudit collège**

### **Thème : Mariages précoces et forcés : Causes et Conséquences**

La séance de sensibilisation s'est portée sur les notions de mariages précoces et forcés : leurs causes et conséquences. Elle s'est déroulée dans l'après-midi du Mercredi 5 Mai 2021 dans l'enceinte des locaux du CEG 3 Nikki en présence des autorités (Directeur, Surveillant et Censeur) du collège et a connu aussi la présence de certains parents d'élèves. Elle a été dirigée par une animatrice. Ainsi, les échanges effectués entre l'animatrice et les élèves ont tourné autour des points ci-après.

### **Définitions des Concepts**

Les hommes dans le but de fonder un foyer se marient. Cependant, il existe plusieurs types de mariages notamment : les mariages précoces, les mariages forcés, les mariages légitimes, les mariages illégitimes, etc. Ainsi, à l'entame de la séance, une clarification des différentes formes de mariages a été faite aux jeunes filles ; ceci dans le but de les aider à mieux appréhender le thème du jour.

**Le mariage** : Selon le dictionnaire de poche LAROUSSE Nouvelle édition 2021, est défini comme une union légale entre un homme et une femme à l'état civil ou religieux.

**Le mariage civil** : C'est un mariage qui est organisé à la mairie sous l'autorité du Maire ou son représentant (Adjoint au maire ou le chef d'arrondissement).

**Le mariage religieux** : C'est un mariage organisé par un responsable religieux comme l'imam, le prêtre, le pasteur, le chef coutumier.

**Le mariage précoce** : C'est toute union entre l'homme et la femme, mais dont l'un des conjoints a moins de 18 ans.

**Le mariage forcé** : C'est une union organisée sans le consentement de l'un des deux conjoints.

**Le mariage légitime** : C'est toute union entre l'homme et la femme, mais les deux conjoints ont au moins 18ans ou plus.

**Le mariage illégitime** : C'est toute union organisée entre deux conjoints, mais dont la filiation de l'un d'entre eux pose un problème (la parenté, l'inceste). Quels peuvent être les avantages de ces différents mariages ?

### **Les avantages des différents types de mariages**

Après la clarification des concepts liés aux différentes formes de mariage, les avantages de chaque forme ont été également expliqué aux jeunes filles.

**Le mariage civil** : Ce mariage a plusieurs avantages :

- Les deux conjoints doivent avoir obligatoirement au moins 18 ans ou plus.
- ils doivent faire obligatoirement le test de l'électrophorèse pour savoir si les deux conjoints peuvent mettre au monde des enfants sains (la drépanocytose ...)
- les deux conjoints doivent s'engager à rester unis toute leur vie dans la joie comme dans le malheur

**Le mariage religieux :** Organisé par un responsable religieux sans trop de contraintes comme celui de l'état civil. Il est organisé à la mosquée, à l'église ou dans un couvent avec le consentement des parents des deux conjoints.

**Le mariage précoce :** Aussi organisé dans un lieu de culte, mais généralement l'un des conjoints surtout la fille a moins de 18 ans (12, 13, 14, 15, 16, 17 ans)

**Le mariage forcé :** Aussi organisé dans un lieu de culte, mais ici, l'un des conjoints n'aime pas l'autre et ne consent donc pas à leur union. Soit ils ne se connaissent pas, soit l'un est plus âgé que l'autre. Mais souvent c'est la fille ou la femme qui est forcée.

**Le mariage légitime :** Dans ce cas, les deux conjoints ont 18 ans au moins et s'aiment mutuellement. Ils sont tous consentants pour se marier pour le meilleur et pour le pire. Mieux, souvent l'un des conjoints a une qualification ou un emploi pour subvenir aux besoins de la famille.

**Le mariage légitime :** Le mariage civil et le mariage religieux sont des mariages légitimes. Ils ont pour avantage d'être reconnus et acceptés par la communauté.

**Le mariage illégitime :** Les mariages précoces et forcés sont classés dans la rubrique des mariages illégitimes. Ils ont pour avantages de goûter très tôt au sexe, de vite fonder un foyer, d'avoir des enfants, etc.

Voyons à présent les causes des mariages illégitimes.

### **Causes des mariages illégitimes**

Les mariages précoces et forcés ont plusieurs causes ; entre autres nous avons : les pesanteurs sociologiques (choix du conjoint par les parents) ; la pauvreté, l'ignorance, l'analphabétisme, l'ignorance des textes relatifs aux droits humains et leurs sanctions en cas de violation, le poids des préceptes musulmans qui dit qu'une jeune fille ne doit pas faire ses règles plus de deux fois chez ses parents géniteurs, le vagabondage sexuel de la jeune fille...qu'en est-il des inconvénients ?

### **Inconvénients des mariages**

Les mariages civils et religieux ont très peu d'inconvénients. Tout problème qui survient dans la famille est résolu par la famille ou par la communauté.

Les mariages illégitimes (mariages précoces et forcés) présentent assez d'inconvénients :

- ✚ L'éducation ou la formation de la fille est suspendue ou bâclée.
- ✚ Ses organes sexuels ne sont pas encore murs ; car elle est une mineure.
- ✚ Elle n'a pas une activité génératrice de revenus.
- ✚ Elle est toujours dépendante financièrement de son époux.
- ✚ Elle peut connaître des difficultés lors de l'accouchement : césarienne ; fistules obstétricales ; des fausses couches, des morts nés, le décès maternel.
- ✚ Des troubles psychologiques et affectifs, la pauvreté, le divorce.

- ✚ Des enfants non désirés, mal aimés, mal nourris, mal soignés, mal instruits, mal éduqués, l'infidélité, bref des cas sociaux.

En sommes, les jeunes filles participantes à la séance ont compris que le mariage est un passeport qui permet à l'homme et à la femme de fonder un foyer et d'avoir des enfants. Cependant, le mariage légitime procure assez de joie et de bonheur aux deux conjoints. Par contre, le mariage illégitime notamment les mariages forcés et précoces sont sources de malheur, de misère, de pauvreté, de délinquance, de divorce, de mort précoce, etc.

La séance s'est achevée par la conclusion du Directeur du CEG qui a remercié l'animatrice de la séance pour sa disponibilité et son partage d'expériences, puis a exhorté les jeunes filles élèves à ne jamais perdre de vue ces notions et à toujours continuer à les expliquer autour d'elles que ce soit à l'école, à la maison, à l'église et partout où elles se trouveront en vue de contribuer à sensibiliser la grande masse pour une réduction de ce fléau.



**Photo 1 : Images de la séance de sensibilisation au CEG 3 Nikki**

## Activité 2 : Formation des Jeunes filles responsables du Club FAN du CEG 3 Nikki

### Thème : Formes de violences basées sur le genre, causes, conséquences, cartographies et approches de solutions

Dans le cadre des attributions et activités de création du Club FAN au sein du CEG 3 Nikki par le présent projet, un atelier de formation sur les violences basées sur le genre a été initiée au profit des jeunes filles responsables du Club FAN le Jeudi 13 Mai 2021. En effet, les hommes vivent de façon permanente en communauté. Cette vie en société est jalonnée par plusieurs faits sociaux tels que : l'harmonie, les conflits, les violences, etc. Le but de cette formation était de renforcer les capacités et les compétences des jeunes sur les notions de VBG afin de faire d'elles des portes flambeau de la notion du genre et des VBG dans tout leur entourage.

#### Définitions des concepts

**Violence** : Tout acte ou comportement amenant quelqu'un ou autrui à faire ce qu'il ne veut pas ou n'était pas prédisposé à faire. C'est agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté en employant la force, l'intimidation ou la ruse.

**Violences basée sur le genre** : De la déclaration adoptée par les Nations Unis en 1993, nous pouvons retenir que : ce sont des actes dirigés contre la femme qui lui causent ou peuvent lui causer un dommage ou des souffrances physiques, sexuelles ou morales.

**Victime de violence** : Toute personne qui a subi une violence quelconque

**Survivante** : Toute femme qui a survécu aux violences.

Après cette étape de clarification de quelques concepts clés, le Directeur du Collège, principal conférencier de la séance, passa en revue, avec les jeunes filles participantes, les différents types de violences.

#### Les types et formes de violences

Les différents types de violences étudiés lors de la formation sont les suivantes : les violences morales et psychologiques, les violences sexuelles et les violences économiques. Ainsi des exemples ont été donné dans chaque cas.

Réponses possibles sur différents types de violences			
VIOLENCES	VIOLENCES MORALES ET PSYCHOLOGIQUES	VIOLENCES SEXUELLES	VIOLENCES ECONOMIQUES
Bastonnades, Sévices corporels, Vitriolage, Coups, Gifles, Pincements	Injures, stigmatisation, menaces privation de nourritures et de loisirs, accusation d'adultère, séquestration, répudiation, claustration, harcèlement, enlèvement, mariage forcé, accusation de sorcellerie, infidélité, le fait d'empêcher les femmes et filles de se former. etc.	Harcèlement sexuel, viol, inceste, mutilations génitales féminines insertion d'objets dans le sexe, refus de rapports sexuels protégés, impuissance sélective provoquée, etc.	Refus de donner la pension alimentaire, le fait d'empêcher la femme à exercer une activité génératrice de revenus ou une activité professionnelle, d'accéder au crédit bancaire / refus à la femme du droit d'hériter la terre (ou de jouir du droit foncier) ; etc.

### **Principales causes des violences conjugales**

La hiérarchie fait que l'homme se sent supérieur à la femme, la dote qui fait penser à l'homme que sa femme lui appartient, le mariage forcé, la jalousie, l'alcoolisme, la pauvreté...

### **Quels sont les lieux où se manifestent ces différentes formes de violences ?**

Les lieux de survenance des violences sont multiples et divers mais on peut citer : la famille ou le foyer, la communauté, le lieu de travail, le marché, au puits ou à la pompe, à l'école ou au collège, à la place publique, dans les lieux de distraction, etc.

La lutte efficace contre les violences nécessite certaines méthodes.

### **Les méthodes qu'une fille peut utiliser pour éviter d'être cible et victime de violences :**

- L'éducation est un bon moyen de te rendre plus capable d'éviter et de prévenir la violence.
- L'éducation peut ouvrir beaucoup de portes pour eux
- L'indépendance financière rend une femme plus capable de gérer sa propre vie.
- Le Centre de Promotion Sociale joue un rôle important en fournissant aide aux victimes de violence.

### **Quelles peuvent être les stratégies de prévention des violences ?**

- Organisation des séances de communication pour un changement de comportement
- Sensibilisation (causerie-débats, sensibilisation grand public, projection de film...)
- La répression,
- Vulgarisation des lois et textes qui protègent la fille et la femme
- Travail de counseling ou assistance psychosociale aux ménages ; aux couples vulnérables.

En définitive, la formation a permis aux participantes de comprendre que les conflits conjugaux et les différents types de violences sont inhérents à la vie en société. Cependant, pour qu'il y est la paix et l'harmonie au sein des couples et foyers, il est indispensable de privilégier le dialogue et de porter assistances aux femmes victimes de violences.



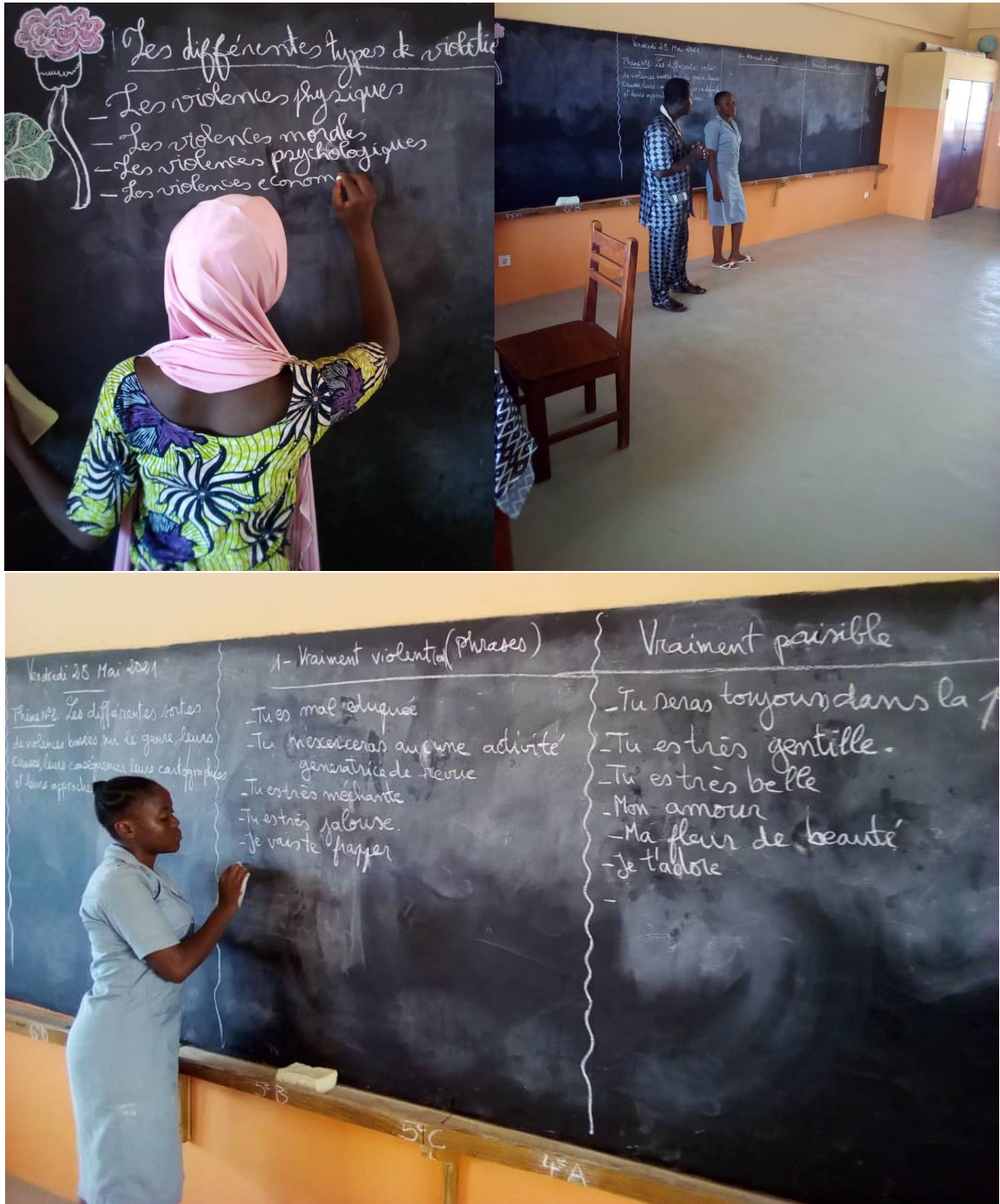


Photo 2 : Quelques images de la séance de formation

### **Activité 3 : Activités relatives aux constructions des divers locaux, à la fabrication des machines, l'achat des autres petits matériels et équipements puis à la formalisation des groupements de femmes**

#### **3.1. Construction des divers locaux**

Il s'agit des activités de construction des locaux de travail des groupements de femmes, ceux destinés à abriter les machines, matériels et équipements de production et de transformation puis le Centre d'Observation au profit du Centre de Promotion Sociale de Nikki. Toutes ces activités ont été lancées en Avril et se sont poursuivies le long du mois de Mai 2021. Ces bâtiments, dont les travaux sont en cours de finalisation, sont érigés sur les sites octroyés aux groupements par des particuliers et dont les certificats de donation sont en cours d'établissement au niveau de la Mairie de Nikki. Ainsi, sur chaque site de production et de transformation, s'érige un local de travail pour les groupements de femmes. S'agissant du Centre d'Observation du CPS Nikki, il s'agit d'un bâtiment construit en matériaux modernes et définitifs puis constitués d'un grand salon et de deux chambres à coucher. La structure du salon a été conçue de telle sorte de permettre son utilisation également comme salle de conférence ou de réunion. En effet, cette activité a été décidée et initiée afin d'améliorer les capacités matérielles du CPS de Nikki dans l'accomplissement de ses devoirs et sa pleine appropriation de la notion de redevabilité vis-à-vis de la communauté de Nikki.

Ci-dessous quelques photos illustrant les divers niveaux d'avancement et de réalisation des travaux de construction sur le terrain.



**Photo 3 : Vue de l'extérieur (avant et arrière) du Centre d'Observation du CPS Nikki**



**Photo 4 : Local de stockage des machines et équipements de transformation du riz paddy**



**Photo 5 : Local en construction sur le site de travail des groupements de transformation du soja en fromage**



**Photo 6 : Citerne pour la rétention d'eau d'arrosage sur le site maraîcher**

### **3.2. Fabrication des machines, achat des matériels et équipements agricoles**

Plusieurs machines de transformation du riz paddy en riz étuvé, du soja grains en fromage et du manioc en gari ont été fabriquées et acquises au profit des groupements de femmes exerçant dans les transformations agro-alimentaires en vue de leur renforcement de capacités matérielles. Ces machines ont été conçues par l'entreprise « CAFRITECH » spécialisées en mécanisation agricole. Ensuite, des matériels et équipements de travail ont été également acquis au profit des groupements de femmes exerçant dans la production maraîchère. Tous ces divers matériels sont déjà acquis et leur convoyage sur le terrain à Nikki (de Abomey-Calavi vers Nikki) est actuellement en cours d'organisation. Mais avant le convoyage de ces matériels et équipements, ils seront marqués à l'effigie du projet ainsi que du logo du département « La Francophonie Avec Elles » de l'OIF, principal sponsor du projet.



**Photo 7 : Kits d'étuvage moderne et écologique (moins de fumées) du riz paddy fabriqués**



**Photo 8 : Les râpeuses motorisées (mobiles) de soja et de manioc pour leur transformation en fromage et gari respectivement**



**Photo 9 : Presses à double vis (doté d'un système de collecte du lait de qualité) pour le pressage du soja et manioc après le râpage**



**Photo 10 : Calibreuse du gari**



**Photo 11 : Moteur central de la décortiqueuse de riz étuvé**



**Photo 12 : La décortiqueuse de riz étuvé en cours d'essais et de réglages**



**Photo 13 : Quelques petits matériels de travail pour les groupements de transformation**



Photo 14 : Arrosoirs



Photo 15 : Houes



Photo 16 : Paires de bottes, machettes et râteaux



Photo 17 : Quelques intrants pour la production maraîchère (semences)



Photo 18 : Motopompe pour faciliter l'approvisionnement en eau du site maraîcher



Photo 19 : Des pulvérisateurs





**Photo 20 : Fertilisants naturels (composts/terreins) pour le maraîchage)**



**Photo 21 : Intrants de production (produits phytosanitaires)**

### **3.3. La formalisation des groupements de femmes bénéficiaires**

Les démarches en vue de la formalisation des groupements de femmes bénéficiaires ont été entamées auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Borgou. Toutes les pièces nécessaires ont été fournies par l'ONG Bien Être et Développement Durable (PV des Assemblées Générales de création et d'élection des membres de la première équipe de gestion des groupements, les Microprojets, etc.) d'une part et d'autre part par les groupements de femmes eux-mêmes dont les livrés de comptes à la **Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM)**, les récépissés de versement des parts sociales, etc. Tous ces documents produits ont été envoyés à la Direction Départementale du MAEP pour la procédure d'enregistrement des groupements de femmes bénéficiaires.

Les statuts et règlements intérieurs types ont été achetés auprès de la Direction Départementale et remplis au nom de chaque groupement.

### **Résultats obtenus**

A l'issue des diverses activités réalisées pendant le mois de Mai 2021, les résultats ci-après ont été obtenus.

- ☞ Au total 75 jeunes filles élèves du CEG 3 Nikki ont été sensibilisées sur les mariages forcés et précoces, leurs causes et conséquences
- ☞ Les compétences et capacités de 5 jeunes filles élèves et responsables du Club FAN du CEG 3 Nikki ont été renforcées sur les VBG
- ☞ Nombre de consultations effectuées : 5
- ☞ Les machines, équipements et matériels agricoles sont déjà acquis et leur convoyage sur Nikki est en cours d'organisation
- ☞ Les 11 groupements de femmes bénéficiaires sont en cours de formalisation
- ☞ Les 4 sites de production et de transformation des groupements de femmes bénéficiaires sont dotés des abris et locaux modernes de stockage des équipements et de travail

### **Activités à venir**

- Entretien des jeunes filles élèves du Club FAN à la Radio communautaire SII TU DIERA de Nikki sur les questions relatives aux VBG en milieu scolaire surtout ;
- Finalisation de la formalisation des groupements de femmes bénéficiaires

- Finalisation et livraison des constructions en cours (peintures et autres petits travaux de finalisation)
- Convoyage des machines, matériels et équipements agricoles de Abomey-Calavi vers Nikki puis installation des machines suivis des premiers essais de production
- Lancement officiel des activités de production des groupements de femmes

## **Remerciements**

**L'ONG Bien Être et Développement Durable (BEDD)** remercie sincèrement **l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** pour son appui financier à la réalisation des activités de ce projet. Nos remerciements vont également à l'endroit de l'administration du Collège d'Enseignement Général 3 de Nikki pour leur accord au projet de création et d'installation du Club « La Francophonie Avec Nous (FAN) » au sein du collège, et leur accompagnement dans la conduite des activités dudit club. Nous remercions également les entreprises « **CAFRITECH** » et « **GROUP GOUNOU BIRI** » respectivement spécialisées dans les travaux de fabrication de machines agricoles et de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) pour leur soutien le long des activités de ce mois.

Enfin, nous remercions toute la communauté locale de Nikki, les autorités de la Mairie et de l'arrondissement de Nikki Centre puis les bénéficiaires elles-mêmes pour leurs valeureuses contributions surtout pour la réalisation des activités de construction des locaux sur les sites.